

diffusion 6 13.07

Service Economie-Tourisme
JCB/VC
18/06/04

COMMISSION DE SECURITE DES PISTES DU 27 AVRIL 2004

Etaient présents : cf liste annexée

Etaient excusés : Gilbert Blanc-Tailleur, Éric Brèche, Pascal Vie

Jean-Yves Pachod remercie les personnes présentes d'assister à cette réunion de fin de saison de la commission de sécurité des pistes qui permet d'effectuer un bilan immédiat des points forts ou des dysfonctionnements rencontrés pendant l'hiver.

Claude Faure prend la parole pour annoncer l'évolution envisagée de l'organigramme de la Société des Trois Vallées sur le domaine Courchevel/Tania, compte tenu du départ en retraite d'Alain Girre et de Lucien Mermoz. Laurent Fillion prendrait la direction du domaine skiable (pistes et remontées mécaniques) en se consacrant particulièrement aux questions administratives. La direction opérationnelle des pistes serait confiée à Patrick Mugnier, avec comme adjoint Denis Bonnefoy. Il serait suppléé pour l'organisation de la sécurité des pistes par Jean-Paul Chardon à Courchevel 1850, 1550, Le Praz et par Marc Gromier à Courchevel 1650.

La commission propose que Lucien Mermoz continue, s'il le souhaite, à participer aux réunions de la commission de sécurité des pistes en qualité d'utilisateur des pistes.

BILAN DES SECOURS 2003/2004

Le bilan des secours exposé en séance est joint au présent compte rendu ; le ratio nombre de blessés/passages remontées mécaniques apparaît un peu moins favorable qu'en 2002/2003, soit 1 blessé pour 15 325 passages contre 1 blessé pour 15 593 passages.

En matière d'enneigement, les températures très élevées et le manque de ressource en eau n'ont pas permis une augmentation du volume de neige de culture. En revanche, le nombre d'heures de damage augmente de 2,38 %. Il est enfin indiqué que le service des pistes envisage de revoir la matérialisation (accès et signalisation) du snow park de Plantrey. La commission constate enfin que les ZEN ont été très appréciées de la clientèle et que ce type d'aménagement mérite d'être poursuivi.

S'agissant de l'activité du centre de secours en montagne de Courchevel 1850, le nombre d'interventions est similaire à la saison précédente. Pour la police municipale ou la gendarmerie, aucun désordre particulier n'est à signaler.

Bernard Pépin intervient en annonçant que la charge de travail des médecins est désormais difficilement supportable. Il est indiqué que la commune envisage de favoriser l'installation d'un médecin à l'année ; un cabinet serait aménagé dans le nouveau bâtiment du Lac Blanc au Praz ce qui permettrait également de garantir les tours de garde.

Par ailleurs, la commission reconnaît que le SAS d'évacuation des blessés du cabinet Pépin ne doit pas être considéré par l'ambulancier comme une salle d'attente. En d'autres termes, il appartient à l'ambulancier de mettre en 2004/2005 les moyens matériels et humains nécessaires pour assurer une meilleure gestion des transferts. L'ambulance conventionnée à des fins de renfort devra être suffisamment présente sur la station pour assurer la demande de secours en période de pointe, notamment l'évacuation vers l'hôpital de Moutiers.

Pour les secours aériens, on constate une augmentation des secours en hélicoptère vraisemblablement due à une évolution du mode de traitement de la régulation des blessés.

En matière de facturation des secours, des améliorations peuvent être trouvées pour la clientèle, notamment par une meilleure globalisation des frais des interventions des différents prestataires. La question de la chaîne primaire mérite également d'être clarifiée pour connaître la limite du secours « payant » et du secours gratuit de droit commun. En d'autres termes, la prise en charge par une structure médicalisée (médecin, hôpital) qui mettrait un terme à l'évacuation payante du blessé doit être identifiée.

Enfin, la commission demande de réactiver le plan de secours hivernal.

TRAVAUX DE PISTES ET DE REMONTEES MECANIQUES VISANT A AMELIORER LA SECURITE DES PISTES
--

La S3V envisage les travaux suivants :

- l'élargissement de la ZEN « practice du golf » ; une réflexion doit avoir lieu sur l'accueil des skieurs débutants au départ de cette zone. Un bâtiment mixte ClubHouse golf / accueil ZEN pourrait être envisagé dans le cadre d'un partenariat,
- l'amélioration du profil de la pente à la sortie de G4 Jardin Alpin pour les débutants avec le raccourcissement du téléski des étoiles,
- l'abaissement de la hauteur de la potence du lâcher du téléski du stade,
- le renforcement du barriérage par des filets en bordure du stade le long du téléski de la Loze,
- une réflexion est à l'étude pour améliorer la praticabilité de la « Loze est » afin de limiter les difficultés,
- la pose de filets sur le côté ouest du lac du Praz pour protéger le trou d'eau au pied du ruisseau du « petit bois »
- la pose d'un filet supplémentaire au départ du téléski de l'envolée,
- la couverture des « cascades » du ruisseau des Verdons pour faciliter l'enneigement de la piste en début de saison.

Il est enfin indiqué que les travaux d'achèvement de la piste de Saint-Bon Le Praz qui interviendront à l'issue de l'instauration de la servitude des pistes en partie amont intégreront la pose d'un filet au dessus du CD.

FONCTIONNEMENT DES TAPIS ROULANTS

Les efforts d'adaptation de la Société des Trois Vallées aux recommandations préfectorales ont permis de maintenir le fonctionnement jusqu'en fin de saison. La surveillance par une personne physique désignée par les gestionnaires de ces équipements (S3V, ESF 1650) a permis de répondre à l'incapacité des fabricants de répondre à certains critères techniques ; cette question serait en revanche résolue pour la saison 2004/2005.

Un groupe de travail auquel participe la SNTF travaille sur la définition d'une norme.

BILAN DES ACTIVITES DE LOISIRS

Scooters :

L'activité s'est globalement bien déroulée ; l'absorption de la Compagnie des Neiges par Ski Vol et de Courchevel Évasion par Chardon Loisirs ont permis de mieux cadrer l'activité.

L'approvisionnement du « camp des bûcherons » à Pramérueil par Chardon loisirs doit se faire dans le respect des piétons qui évoluent sur ce sentier damé.

Un aménagement pour faciliter la traversée de la piste de luge à la Porte de Courchevel est nécessaire, notamment la correction du dévers en bordure de la piste des Tovets qui ne permet pas aux scooters équipés de remorques de passer sans renverser leurs marchandises. Dans la situation actuelle, les scooters remontent la piste de luge sur une centaine de mètres.

Luge :

Une analyse de la sécurisation existante sera faite par un groupe de travail mixte « commune/service des pistes S3V ». La gestion des départs des lugeurs mérite d'être également améliorée avec, le cas échéant, un feu bicolore.

Feux d'artifice :

Le nettoyage des pistes après les tirs doit être pris en compte par les organisateurs. Cette question doit être particulièrement suivie par l'office du tourisme pour les ski-show ou le festival pyrotechnique ; S3V envisage de déplacer la station nivo-météo qui reçoit des scories à chaque tir.

Montgolfière :

Le vol captif à proximité de la piste des Renards n'a pas posé de problème. En revanche, les vols libres se déroulent trop souvent à une hauteur inférieure à celle prévue par les dispositions de l'arrêté de sécurité des pistes. Cet arrêté sera transmis à la tour de contrôle de l'aéroport pour rappeler les règles spécifiques pour le survol du domaine skiable.

